

Sujet : [INTERNET] avis sur demande d'autorisation parc éolien POULIGNY-SAINT-PIERRE

De : Benoit PELLE <benoit.pelle@wanadoo.fr>

Date : 07/12/2018 16:33

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur,

Il n'existe pas aujourd'hui de sources d'énergies sans nuisance.

Certes l'éolien est une source plus "verte" que d'autres et dans notre course effrénée à la réduction de l'effet de serre, son coté renouvelable et 0 carbone en font nécessairement une source à développer. C'est d'ailleurs une orientation qui semble nationale.

Si l'on ne peut donc être contre le principe d'implantation de nouvelles éoliennes à court et moyen terme, reste que la pertinence de tout projet ne peut être tenue pour acquise, notamment sous couvert de "rentabilité", aussi bien pour l'environnement que de bénéficiaires publiques ou privés.

Ainsi, considérant :

- l'intérêt patrimonial paysager de la vallée de la Creuse, étendu à la Grande Brenne d'où seront visibles les éoliennes du projet,
- la proximité de colonies importantes de chiroptères,
- l'efficacité douteuse des éoliennes à cet emplacement au regard des hauteurs d'installations nécessaires,

J'émet un avis défavorable à la demande d'autorisation.

Cordialement,

Benoît Pellé

Preuilley-la-Ville